



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET D'EURE-ET-LOIR

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
D'EURE-ET-LOIR

AFFAIRE SUIVIE PAR :
PHILIPPE BOURGEOIS
TÉL. : 02 36 15 40 15

E-MAIL : philippe.bourgeois@eure-et-loir.gouv.fr

Agriculture (économie)

Arrêté n° DDT-SEA-20150605-0002

<p align="center">ARRETE RELATIF A LA DISSOLUTION DE L'ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT DE BAZOUCHES-EN-DUNOIS</p>

**Le Préfet d'Eure-et-Loir,
Officier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

Vu le Code rural et notamment les articles L.133-1, L. 133-1 à L.133-6, R.133-1, R. 133-1 à R.133-153 ;

Vu l'arrêté préfectoral N° 2005-0279 en date du 5 avril 2005 renouvelant le bureau de l'Association Foncière de Remembrement de BAZOUCHES-EN-DUNOIS ;

Vu la délibération en date du 7 mars 2015, par laquelle les membres du bureau de l'AFR de **BAZOUCHES-EN-DUNOIS**, demandent la dissolution de cette AFR ainsi que le transfert de l'actif et du passif à la commune de BAZOUCHES-EN-DUNOIS ;

Vu la délibération en date du 27 mars 2015, par laquelle le conseil municipal de la commune de **BAZOUCHES-EN-DUNOIS** accepte la décision du bureau de l'AFR de BAZOUCHES-EN-DUNOIS concernant sa dissolution et décide de prendre en charge l'actif et le passif de l'AFR de BAZOUCHES-EN-DUNOIS ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014365-0005 du 31 décembre 2014, portant délégation de signature au profit de Monsieur Jean-Marc VERZELEN, Directeur Départemental des Territoires d'Eure et Loir ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Territoires d'Eure et Loir ;

.....

ARRETE

Article 1 :

L'Association Foncière de Remembrement de BAZOCHES-EN-DUNOIS est dissoute.

Article 2 :

L'actif et le passif de cette association sont dévolus à la commune de BAZOCHES-EN-DUNOIS.

Article 3 :

Cet arrêté prend effet à compter de la date de signature du présent acte.

Article 4 :

Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture d'Eure et Loir, Monsieur le Directeur Départemental des Territoires d'Eure et Loir, Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques, Monsieur le maire de BAZOCHES-EN-DUNOIS, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en mairie de BAZOCHES-EN-DUNOIS pendant au moins quinze jours à compter de la date de sa publication et sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Chartres le : 05 juin 2015

Pour le Préfet et par délégation,
le Directeur Départemental des Territoires

Jean-Marc VERZELEN

